



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Objet :

DECLASSEMENT DE PARCELLES CORRESPONDANT AUX 45 ET 47 GRAND RUE

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le premier juillet, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Siham ROUSSEL, Maelys LUXOR, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN (arrivée à 20h10 pour voter la délibération n°2022/30), Ségolène MOREAU, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN, Alexandre RUECHE, Claude JAMATI, Claude MAQUIS

Ont donné pouvoir : 7(6)

Caroline DE SAZILLY	à	Frédéric GUIRIMAND
Julien COURTIN	à	Lucie CATROUX (Fin du pouvoir à 20h10)
Mathieu BELKEBIR	à	Vincent CLAUDIERE
Maelys LUXOR	à	Denis PETITMENGIN
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Stéphanie BANCAL	à	Noëlle MARTIN
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Monsieur BOYKIN

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20(21) REPRESENTES : 7(6) VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville de céder les logements situés au 45 et 47 Grand rue à un bailleur social,

CONSIDERANT la constatation par Monsieur le Maire de la désaffectation des bâtiments,

CONSIDERANT que le déclassement des biens du domaine public vers le domaine privé est une compétence du Conseil Municipal,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur Madame Sabrina TOURMETZ, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 20 voix pour, 7 contres (Stéphanie **BANCAL**, Françoise **GUYARD-CASTANET**,
Patrick **BOYKIN**, Noëlle **MARTIN**, Alexandre **RUECHE**, Claude **JAMATI**, Claude
MAQUIS)

PREND ACTE de la constatation de désaffectation des deux bâtiments par Monsieur le Maire,

DECIDE d'autoriser le déclassement des parcelles AA 0023 et AB12-A du domaine public.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 07 juillet 2022

Le Secrétaire de séance



Denis PETITMENGIN

Le Maire



Jacques ALEXIS

Date de publication sur le site internet de la commune : le 08 juillet 2022.

